

Pour diffusion immédiate

**Action-Gardien en accord avec l'OCPM :  
le dossier des anciens ateliers du CN est loin d'être clos**

Montréal, le 15 janvier 2010. Pour Action-Gardien, la table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles, le rapport de l'Office de consultation publique (OCPM) sur le développement des anciens ateliers du CN met le doigt sur les enjeux majeurs soulevés par le projet et vient confirmer la position du milieu communautaire. « La ville doit prendre acte que des préalables sont requis avant toute adoption de projet et modification réglementaire. Il ne doit pas y avoir de décision à la va-vite sur ce projet. Nous demandons au comité exécutif de prendre le temps et les moyens nécessaires afin d'attacher les volets résidentiels et industriels du projet selon une vision d'ensemble, et de mettre en place des solutions quant aux enjeux de circulation.»

**Des problèmes majeurs restent à régler**

Les groupes communautaires sont favorables au développement multi-fonctionnel du site, et l'ont prouvé depuis des années en élaborant une vision et des propositions lors de l'Opération populaire d'aménagement sur le CN. Cependant, ce développement doit se faire selon une vision d'ensemble, en réponse aux besoins locaux. « Ce serait un non-sens que le redéveloppement du CN amplifie les problématiques existantes. Il faut au contraire saisir cette opportunité pour apporter des solutions aux nuisances vécues quotidiennement par les citoyens. »

En conclusion de son rapport, la commission de l'OCPM insiste sur l'existence de «conditions essentielles pour que le projet puisse aller de l'avant » (p.60). La table Action-Gardien abonde dans le même sens : **ces conditions, préalables au développement du site, ne sont actuellement pas réunies**. Il reste beaucoup d'inconnues, de questions sans réponses, de scénario incompatibles avec la qualité de vie des résidents. Même si des pas ont été franchis depuis les pré-consultations, le processus est à poursuivre et il reste beaucoup de travail à accomplir.

L'OCPM fait ainsi largement écho à des positions incontournables de la population de Pointe-Saint-Charles, notamment sur le désenclavement du site et les usages industriels. Pour les membres d'Action-Gardien, la réalisation de la voie d'accès permanente par Marc-Cantin doit être attachée dans l'accord de développement et être une condition sine qua non du développement du projet, tandis que la sortie côté quartier doit être réservée aux urgences. Concernant les usages industriels, le changement de zonage demandé par le groupe Mach équivaldrait à un chèque en blanc. Il faut donc, avant tout changement de zonage, exiger des précisions sur les usages prévus et garantir une cohabitation harmonieuse entre les activités industrielles et les zones résidentielles.

## **Aller plus loin**

La table de concertation Action Gardien entend partager et valider avec la communauté son analyse du contenu du rapport, vu l'ampleur de la participation des citoyens dans ce dossier tout au long du processus. Devant les questionnements soulevés par le rapport, les citoyens devront prendre des décisions quant à la suite de leurs actions.

Des réponses s'imposent face à de tels enjeux. Comment la ville donnera suite aux avis et recommandations de l'Office ? Citons notamment « la mise en place d'une voie d'accès sur le site par Marc-Cantin doit être réalisée en priorité. » (p.40), le « parc de la Congrégation pourrait être sauvegardé. » (p.41). Comment seront restreints les usages demandés pour la partie industrielle, ( p. 51-52 ). D'autres enjeux, absents du rapport de l'Office, sont également à surveiller : par exemple, comment allons-nous assurer la présence de commerces de proximités ? Quelles seront les contributions des différents promoteurs, y compris l'AMT, au projet d'ensemble ?

## **Continuons à innover !**

L'OCPM s'est à maintes reprises félicité que le processus entourant le redéveloppement du CN ait été jusqu'à présent exploratoire et innovant, notamment grâce aux propositions développées par le milieu communautaire et aux pré-consultations organisées en amont du dépôt d'un projet. Il a aussi souligné l'importante participation citoyenne aux consultations.

« Nous attendons que la suite du processus aille dans le même sens. Une fois que le projet aura été modifié, nous demandons à la Ville de le présenter à la communauté en assemblée publique, et cela avant son adoption. Nous ne voulons pas être placés devant le fait accompli d'un projet adopté sans connaître la teneur des modifications. »

Action-Gardien est par ailleurs prête à travailler à la bonification du projet, et à participer au comité de vigilance et de suivi afin d'assurer un développement en faveur de la communauté.

Source :

Action-Gardien, Table de concertation communautaire : 514-509-0795

Karine Triollet ou Blandine Charbonneau